



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Audrey ALLEMAND – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Jean-François GALERON à Claude SANCHEZ

Absent : Gérard BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2026/03 : Demande de subventions au Conseil Départemental 13 – Travaux de proximité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est indiqué à l'assemblée que l'association de Football Club de Saint Etienne du Grès a sollicité la création d'un éclairage public du stade Vossier-Tardieu afin de permettre les entraînements et matchs en nocturne ou en soirée les mois d'hiver.

Il est donc proposé de demande l'aide du Département pour cette opération selon le plan de financement suivant :

Dispositif	Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de proximité	Création d'un éclairage public au stade Vossier-Tardieu	79 746 €	Conseil départemental 13 (70%) : 55 822 € Commune (30%) : 23 924 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre du dispositif Travaux de proximité pour l'opération et selon le plan de financement suivant :



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20260210-DEL-2026-03-DE
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Dispositif	Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de proximité	Création d'un éclairage public au stade Vossier-Tardieu	79 746 €	Conseil départemental 13 (70%) : 55 822 € Commune (30%) : 23 924 €

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »